

Nos **Garanties** de Loyers



POUR LES HABITATIONS

Mila

GARANTIE DE LOYERS IMPAYÉS

Une **garantie des loyers** et charges impayés **à 100% sans franchise, ni carence à hauteur de 100 000€** (sous plafond de prise en compte d'un loyer chargé de 5 000 € TTC mensuel charges comprises).

Une garantie détériorations immobilières : **prise en charge dans la limite de 10 000€ par sinistre, et sans franchise**, de *dégradations et destructions imputables au locataire*, aux biens immobiliers exclusivement, *constatées après son départ* par comparaison des états des lieux d'entrée et de sortie établis contradictoirement ou par huissier.

Prise en charge des frais de contentieux et de procédure concernant les opérations de recouvrement des loyers, charges et taxes impayés.

Une garantie protection juridique : **prise en charge de la défense des intérêts du propriétaire.**

Prise en charge des honoraires d'avocat et frais nécessaires dans la recherche de solution, à concurrence d'un capital maximum de 15 000€, pour des litiges entre le propriétaire et le locataire, liés au bail.



CAUTIONNEMENT VISALE

Visale est un **cautionnement qui couvre toute la durée du bail dans la limite de 36 mensualités impayées.**

Une garantie détériorations immobilières : **prise en charge dans la limite de 2 mois de loyer chargé.**

Prise en charge des frais de contentieux et de procédure concernant les opérations de recouvrement des loyers, charges et taxes impayés.

Proposé par Action Logement (acteur de référence du logement des salariés depuis plus de 60 ans), **Visale** est un service qui représente **une alternative idéale à la caution physique.**

En tant que **baillieur**, j'ai la garantie de **percevoir mes loyers sans franchise ni carence**, conformément aux règles du contrat de cautionnement.

Garantme

CAUTIONNEMENT GARANTME

Garantme est un **cautionnement qui couvre vos loyers et charges impayés à hauteur de 90 000€** pour la durée du bail et ses renouvellements.

Garantme fait la **médiation en cas de retard de paiement** et gère la procédure en cas d'impayé.

En tant que **baillieur**, j'ai la **garantie de percevoir mes loyers sans franchise ni carence**, conformément aux règles du contrat de cautionnement.



DOCUMENT MIS À VOTRE DISPOSITION PAR **BEE IMMOBILIER**
VOTRE NOURRICE EN GESTION LOCATIVE.

Nos **Garanties** de Loyers



POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS

Mila

GARANTIE DE LOYERS IMPAYÉS

Une **garantie des loyers** et charges impayés **à 100% sans franchise, ni carence à hauteur de 60 000€** (sous plafond de prise en compte d'un loyer chargé de 5 000€ TTC mensuel charges comprises) **durant un maximum de 12 mois à compter du premier terme impayé.**

Une garantie détériorations immobilières : **prise en charge dans la limite de 5 000€ par sinistre, et une franchise de 1000€**, de *dégradations et destructions imputables au locataire*, aux biens immobiliers exclusivement, constatées après son départ par comparaison des états des lieux d'entrée et de sortie établis contradictoirement ou par huissier.



DOCUMENT MIS À VOTRE DISPOSITION PAR **BEE IMMOBILIER**
VOTRE NOURRICE EN GESTION LOCATIVE.